

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence Langues étrangères appliquées

- Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Arts, lettres, langues, sciences humaines et sport (ALLSHS)

Établissement déposant : Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention *Langues étrangères appliquées* (LEA), dont le régime d'enseignement est la formation initiale, abrite deux spécialités : d'une part, la spécialité Anglais/Allemand, et d'autre part la spécialité Anglais/Espagnol. Ces deux spécialités sont elles-mêmes composées de trois parcours, à savoir les parcours « LEA renforcé » et « LLCE anglais » dès la première année de licence (L1), auxquels s'ajoute le parcours « Français Langue Etrangère » (FLE) à partir de la deuxième année de licence (L2). Ces trois parcours se retrouvent en troisième année de licence (L3).

Cette formation, qui existe au sein de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) depuis 1991, a pour objectif principal de former des diplômés maîtrisant de façon solide et équilibrée deux langues vivantes étrangères, et possédant des connaissances élémentaires dans une troisième langue vivante étrangère. Selon le parcours choisi, le diplômé doit être également capable d'enseigner soit sa propre langue maternelle à des publics non-francophones (parcours FLE), soit l'une des deux langues vivantes étrangères qu'il maîtrise à un public essentiellement francophone (parcours LEA renforcé et parcours LLCE anglais).

## Avis du comité d'experts

La licence LEA de l'Université de Pau et des pays de l'Adour présente globalement un programme d'études en adéquation avec les objectifs de la formation, ainsi qu'avec ses débouchés professionnels possibles, bien que sa structure et la répartition de ses enseignements sur les trois années soient assez discutables. Assise sur un tronc commun d'enseignements fondamentaux dans deux langues vivantes (anglais et espagnol ou anglais et allemand, selon la spécialité), elle est structurée, dès la 1<sup>ère</sup> année, en deux parcours : le parcours « LEA renforcé » et le parcours « LLCE anglais », auxquels vient s'ajouter, à partir de la 2<sup>ème</sup> année, un troisième parcours « Français Langue Etrangère ». Les intitulés de ces parcours sont surprenants et leurs finalités assez peu lisibles, mais au final, il semble que cette organisation en trois parcours soit pensée en fonction des débouchés professionnels possibles de cette formation : le parcours « LEA » mène les étudiants vers une spécialisation en interprétariat et traduction, tandis que le parcours « LLCE anglais » les conduit vers les concours de l'enseignement de l'anglais, et le parcours « FLE » vers l'enseignement du Français à un public non-francophone. Néanmoins, cette spécialisation dès le premier semestre (S1) peut paraître prématurée ; en effet, l'absence d'enseignements transversaux au S1 (à l'exception des options de « découverte du monde professionnel ») semble peu compatible avec une réorientation efficiente des étudiants en fin de S1 ou en fin de L1 - étudiants qui par ailleurs doivent donc choisir une spécialisation avant même d'avoir pu réfléchir à leur devenir professionnel. Un enseignement de « Projet Professionnel de l'Étudiant » est justement présent au S1, mais il ne donne pas lieu à l'attribution de crédits ECTS, ce qui peut le rendre peu attractif, voire inefficace. Des enseignements de « culture générale et préparation à la vie professionnelle » sont proposés au troisième semestre (S3), alors que l'on s'attendrait à les trouver dès le S1. Ces enseignements se retrouvent en troisième année (au semestre 6) sous la forme d'une Unité d'Enseignements de « professionnalisation ». Cependant, alors que le semestre 5 est entièrement consacré à un « stage à l'étranger » (en réalité un stage ERASMUS en entreprise ou une mobilité étudiante essentiellement par le biais du programme ERASMUS), l'on s'étonne de trouver une option « table ronde avec les professionnels (recherche de stages et d'emplois) » au semestre suivant.

La licence LEA occupe une position tout à fait justifiée dans l'offre de formation de l'UPPA et dans l'UFR à laquelle elle est rattachée. En effet, certains masters proposés au sein de la même UFR semblent être des débouchés naturels pour les diplômés de cette licence. Bien que des formations similaires existent dans les universités environnantes, cette formation, axée sur la traduction et l'interprétariat, semble complémentaire aux autres formations de LEA existant à Bordeaux et Toulouse. D'ailleurs, la spécialisation de la formation vers la traduction et l'interprétariat (en anglais/espagnol notamment) semble être un atout dans le contexte socio-économique local et régional, en particulier s'agissant des entreprises tournées vers le transfrontalier ; la position géographique de l'UPPA (à proximité de

la frontière espagnole) joue logiquement en la faveur de l'existence d'une telle formation, qui semble répondre à une demande des entreprises locales et régionales, assurant par là-même un avenir professionnel à ses diplômés.

Le pilotage de la licence s'appuie sur un directeur, deux responsables des études (un par spécialité), un conseil de perfectionnement (dont la composition est à revoir car il est dépourvu de membres étudiants et que seuls y participent des enseignants et enseignants-chercheurs « volontaires »), et sur une commission paritaire, dont le rôle et les attributions (notamment par rapport à ceux du conseil de perfectionnement) ne sont pas clairement définis. L'implication de personnalités extérieures issues du monde professionnel au sens large reste limitée. Il faut souligner cependant que les étudiants semblent bien encadrés, en particulier grâce à un dispositif de professeurs référents (un professeur pour 25 étudiants) qui les suivent à partir de la L1 et jusqu'à la L3 si besoin est.

Après une grosse chute à la rentrée 2008, les effectifs de la formation (toutes spécialités confondues) semblent avoir repris une tendance haussière (bien qu'irrégulière) depuis 2009.

Pour ce qui est de la spécialité anglais/espagnol, les effectifs sont bons (la spécialité accueille environ 260 étudiants de la L1 à la L3 chaque année), mais l'on observe un fort taux d'échec en fin de première année (de l'ordre de 60 %), induisant une diminution de plus de la moitié des effectifs entre la L1 et la L2. Le taux d'échec en fin de L2 est plus acceptable mais encore élevé (de l'ordre de 30 %), tandis que le taux de réussite en fin de L3, et donc de diplômés, est très satisfaisant (presque 100 %). La proportion d'étudiants s'orientant vers une poursuite d'études en master à l'issue de leur licence était d'environ 50 % en 2011 (ce sont les chiffres les plus récents à notre disposition), ce qu'il faut lier à l'attractivité des masters proposés, dont les spécialités (Métiers de la traduction, FLE, Tourisme et Commerce international) correspondent bien aux orientations de la licence.

Pour ce qui est de la spécialité anglais/allemand, les effectifs sont particulièrement alarmants, puisqu'en 2013-2014, la spécialité ne comptait que 13 inscrits en L1, 19 inscrits en L2 et 19 inscrits en L3. Malgré ces faibles effectifs, les taux de réussite à l'issue de la L1 mais aussi de la L3 étaient particulièrement faibles : environ 54 % de réussite en L1, et seulement 32 % de réussite en L3 à la première session. Le taux de réussite à l'issue de la L2 était quant à lui très satisfaisant (près de 90 %).

Le taux d'insertion professionnelle est difficile à évaluer sur la seule foi des données (incomplètes, datées, voire incohérentes) fournies dans le dossier. Il apparaît cependant que les secteurs d'activité les plus attractifs pour ces diplômés sont les services aux entreprises, les services aux particuliers, et l'enseignement. Environ un quart des actifs issus de cette formation sont employés administratifs d'entreprise, 14 % sont cadres administratifs et commerciaux, et 17% sont employés de commerce, quand 8 % sont professeurs des écoles et 4 % sont cadres de la fonction publique (y compris professeurs du secondaire).

## Éléments spécifiques de la mention

Place de la recherche	Cette licence LEA, axée sur la traduction et l'interprétariat, étant à vocation davantage « professionnelle » que « recherche », la place de la recherche y est naturellement réduite. Il est néanmoins proposé aux étudiants de la licence (mais l'on ignore dans quelle mesure) de « participer » à des colloques ou journées d'étude.
Place de la professionnalisation	Couronnée par le stage obligatoire à l'étranger lors du 1 <sup>er</sup> semestre de la 3 <sup>ème</sup> année, la professionnalisation s'inscrit à tous les niveaux de la formation et ce dans les trois parcours proposés. L'on peut cependant regretter, d'une part, qu'un seul intervenant professionnel extérieur intervienne dans la licence, ce qui peut paraître insuffisant au regard des objectifs professionnels de la formation, et d'autre part, que le module « projet professionnel de l'étudiant » soit facultatif.
Place des projets et stages	L'inclusion d'un semestre obligatoire à l'étranger, comptant pour 30 ECTS, qui peut être un stage en entreprise, est très satisfaisante, même si la place de ce stage dans le cursus (au semestre 5) est discutable et peut poser des problèmes d'organisation (les calendriers des universités étrangères n'étant pas calqués sur ceux des universités françaises).
Place de l'international	De par sa vocation, la formation LEA est naturellement tournée vers l'international. De par sa situation géographique à la frontière espagnole, elle est également fortement tournée vers le transfrontalier. Il faut de plus noter que :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'inclusion d'un semestre obligatoire (S5) à l'étranger, comptant pour 30 ECTS, qui peut être une mobilité étudiante ERASMUS, est très satisfaisante.</li> <li>- L'étude d'une 3<sup>ème</sup> langue vivante obligatoire témoigne également d'une volonté d'ancrage exceptionnel de cette formation à l'international.</li> <li>- La licence LEA propose deux doubles-diplômes en partenariat avec une université allemande.</li> <li>- Le département LEA reçoit un grand nombre d'étudiants étrangers en mobilité. La mise en place en 2014-2015 d'un système de « tandem linguistique », associant un étudiant étranger et un étudiant français, est une initiative louable, dont il sera intéressant de suivre les résultats.</li> </ul>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>La licence LEA recrute naturellement ses étudiants parmi les bacheliers issus de baccalauréats majoritairement généraux (81% des inscrits en L1). Des étudiants issus de BTS ou DUT peuvent intégrer la formation au niveau L1 ou L2 selon les cas. Des étudiants issus de CPGE peuvent intégrer la formation au niveau L3. Un recrutement sélectif a été mis en place pour les doubles-diplômes en partenariat avec une université allemande (numerus clausus : 10 étudiants français/10 étudiants allemands par promotion), à l'issue de la L1. Une année entière (soit 60 crédits ECTS) est validée à l'étranger. Il est à noter qu'au vu des très faibles effectifs en LEA anglais/allemand, la sélection côté UPPA semble presque superflue.</p> <p>Concernant les passerelles, la formation a fait le choix d'une structuration claire en termes de professionnalisation, qui sacrifie sans doute l'ouverture à un éventail de possibilités en termes de réorientation en L1. Des passerelles sont tout de même prévues vers la licence LLCER anglais et la licence FLE du même champ de formation.</p> <p>L'équipe pédagogique est très impliquée dans des actions d'information et d'orientation des lycéens mis en place par l'UPPA, ainsi que dans l'encadrement de ses étudiants (système de professeurs référents). Un tutorat d'accueil a été mis en place, sans grand succès.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>La grande majorité des cours est enseignée sous forme de Travaux Dirigés. La civilisation et certaines options sont enseignées sous forme de Cours Magistraux. L'enseignement est donc fait en présentiel ; la formation ne propose pas d'enseignement à distance. L'Espace Numérique de Travail est à disposition de l'équipe pédagogique qui l'utilise de façon ponctuelle. Il faut noter que des aménagements très satisfaisants ont été prévus pour les étudiants en situation de handicap, qui peuvent eux aussi partir à l'étranger au S5.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>Les modalités d'évaluation sont un mélange classique de contrôle continu, d'examens terminaux anticipés et d'examens terminaux. L'accent est mis sur l'évaluation orale, qui semble incontournable pour une formation en langues vivantes.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>La formation semble soucieuse de rendre lisible l'acquisition des compétences permise par la formation tant auprès des étudiants que de leurs éventuels recruteurs, et il est indiqué dans le dossier que tout étudiant « peut réaliser son portefeuille de compétences (PEC) tout au long de son cursus universitaire », néanmoins l'on comprend que ce PEC est géré en central, et non par le département LEA.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Ce suivi est effectué par l'Observatoire des Etudiants de l'UPPA. L'on déplore l'absence de données récentes, et le manque de lisibilité de certains tableaux.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Un conseil de perfectionnement a été mis en place mais sa composition est à revoir ; il se compose d'enseignants titulaires et non-titulaires « volontaires » (la participation à ce conseil n'est pas obligatoire), et les étudiants n'y sont pas conviés. La pertinence et</p>

	<p>l'efficacité d'un tel conseil se pose donc, d'autant qu'il est doublé d'une commission paritaire, qui réunit quant à elle des étudiants, des membres volontaires de l'équipe pédagogique, la direction du département, et les responsables des études des différentes spécialités. Enfin, les étudiants évaluent les enseignements en fin de semestre (questionnaires gérés par l'ODE), néanmoins l'on ignore comment les résultats de ces évaluations sont concrètement pris en compte par l'équipe pédagogique. Ce système de pilotage de la formation semble compliqué et son efficacité limitée.</p>
--	---

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- La place de l'international dans la formation (notamment par le biais de l'existence de doubles-diplômes avec l'Université allemande de Duisburg-Essen, d'un système de « tandem linguistique » associant un étudiant français à un étudiant étranger, de l'apprentissage obligatoire d'une troisième langue vivante, et d'un semestre de mobilité à l'étranger obligatoire) est exceptionnelle.
- Le dispositif de suivi individualisé des étudiants mis en place au sein de la formation est satisfaisant.
- La place accordée aux enseignements à vocation professionnelle est importante et tout à fait cohérente pour ce type de formation.

### Points faibles :

- Le pilotage de la mention est insatisfaisant : le rôle et la composition du conseil de perfectionnement, comme de la commission paritaire, sont à revoir.
- La spécialisation des étudiants semble trop précoce.
- Les intitulés et finalités des parcours « LEA renforcé » et « LLCE anglais » sont peu lisibles et mériteraient d'être repensés.
- Les effectifs dans la spécialité anglais/allemand sont alarmants.

### Conclusions :

Le dossier est dans l'ensemble bien construit, et la majorité des informations sont claires et explicites. Cependant, le caractère redondant du dossier, s'agissant de la présentation de ses spécialités anglais/espagnol et anglais/allemand, s'il souligne bien la cohérence entre ces deux parcours, rend difficile l'appréciation de la spécificité de chacun. La présence d'un tableau mettant en regard les compétences attendues à l'issue de la formation et les enseignements dispensés dans cette formation est particulièrement utile. L'on en déduit que les enseignements proposés sont en adéquation avec les objectifs de la formation, ainsi qu'avec les types d'emplois accessibles aux diplômés répertoriés dans le dossier. Cette formation se révèle exceptionnelle pour ce qui est de la place de l'international, notamment grâce à l'obligation pour les étudiants d'effectuer un semestre complet à l'étranger (même si le positionnement de ce semestre dans la maquette est discutable), et grâce à l'apprentissage d'une troisième langue vivante. Le dossier témoigne par ailleurs d'une formation visiblement bien reliée à son environnement local et régional, privilégiant la dimension transfrontalière avec son parcours anglais/espagnol. Toutefois, l'ouverture de cette formation à l'international « plus lointain » demeure limitée. L'ouverture d'un parcours « économie/gestion » alliée à l'enseignement d'une langue asiatique et/ou à une plus grande ouverture vers les Etats-Unis, par exemple, pourrait sans doute favoriser une plus grande attractivité du diplôme.

La formation présente en revanche un certain nombre de points faibles. Il apparaît que la répartition et la place (au niveau quantitatif) de certains enseignements dans la structure de la formation sont à revoir. En effet, l'on déplore l'absence d'enseignements transversaux (comme l'informatique par exemple) en L1, et la trop grande spécialisation des étudiants dès le S1, qui sont autant d'entraves à une réorientation réussie en fin de S1 ou de S2. L'on déplore également

que le module PPE soit optionnel et ne mène à l'attribution d'aucun crédit ECTS, ce qui le rend peu attractif. Le dossier est très discret sur ce point et l'on peut imaginer que finalement très peu d'étudiants se lancent dans ce « projet professionnel étudiant » chronophage et non-« rétribué ». Or, ce pourrait être véritablement l'occasion pour chaque étudiant de se pencher sérieusement sur son parcours personnel et son devenir professionnel.

D'autre part, La présence de parcours « LEA renforcé » et « LLCE anglais » au sein d'une licence LEA est pour le moins surprenante. Le parcours LLCE semble faire directement concurrence à la licence LLCER anglais proposée au sein de la même UFR, ce qui peut poser des problèmes en termes de recrutement d'étudiants et d'effectifs. Le parcours « LEA renforcé » quant à lui mériterait d'être rebaptisé, en fonction de l'axe choisi par l'équipe pédagogique ; « parcours traduction et interprétariat » semblerait plus approprié, et surtout, serait plus lisible, ce qui renforcerait peut-être son attractivité. L'on peut en outre déplorer l'absence de perspectives d'études reliant le diplôme à des écoles spécialisées en interprétariat/traduction et/ou en journalisme, ce qui irait également dans le sens d'une ouverture de la formation au-delà de son contexte local et régional, vraisemblablement souhaitable dans le contexte actuel de globalisation.

Le pilotage doit être repensé ; la composition du conseil de perfectionnement doit être fixée pour une année universitaire (se reposer sur le volontariat des collègues est inacceptable) et le conseil doit intégrer des membres (élus) issus de la communauté étudiante et du monde professionnel au sens large. Cela signifie qu'il faut également redistribuer les attributions et le rôle de la commission paritaire et du conseil de perfectionnement, pour arriver à un pilotage plus efficace de la formation.

Enfin, lorsque l'on s'attarde sur les chiffres des effectifs par spécialité, il apparaît que la spécialité anglais/allemand est en grande difficulté, avec des effectifs étudiants particulièrement faibles. Cette tendance à une désaffection pour l'allemand se constate au niveau national, néanmoins le maintien de cette formation peut se justifier au regard du double-diplôme qui semble avoir été mis en place de façon efficace.

# Observations de l'établissement



## **Licence de Langues Etrangères Appliquées**

### **Observations sur le rapport d'évaluation de l'HCERES**

En réponse aux points suivants, évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation de la licence de Langues Etrangères Appliquées souhaite apporter les précisions suivantes :

Les unités préparées dans le cadre du parcours LEA renforcé, en licence 1, ne relèvent en rien d'une spécialisation. Il s'agit davantage de cours de transition entre le lycée et l'université que de cours de spécialisation. L'étiquette « renforcé » ne renvoie donc pas réellement à une spécialisation ici, mais plutôt à une réorganisation (et dans une certaine mesure, une remédiation) des compétences de base demandées aux lycéens, relatives, entre autres, à la compréhension et à l'expression écrites et orales. La formation propose un parcours en anglais LLCE aux étudiants qui hésitent entre la filière LEA et la filière LLCE : il ne s'agit donc pas d'une spécialisation, mais bien au contraire d'une ouverture pouvant déboucher sur une réorientation. Pour l'année 2015-2016, les intitulés des parcours ont été repensés et l'intitulé « parcours LEA renforcé » a été remplacé par l'intitulé « langue de spécialité », plus large que l'intitulé « traduction et interprétariat », car l'enseignement ne porte pas uniquement sur la traduction et l'interprétariat. Le PPE sera obligatoire dans la prochaine offre de formation.

Enseignants et étudiants regrettent en effet que le stage du semestre 5 ne puisse plus se dérouler au semestre 6, comme c'était le cas avant la mise en place obligatoire de la session de rattrapage au moins de juin. De plus, ce sont justement les problèmes d'harmonisation des calendriers universitaires avec les universités étrangères qui ont contraint le département à placer le stage au semestre 5, afin que les coordinateurs puissent être sûrs de recueillir toutes les notes obtenues à l'étranger dans les délais impartis (ce qui ne serait pas toujours possible au semestre 6) et afin que les étudiants en situation d'échec puissent passer les épreuves de la session de rattrapage en juin.

Le nombre d'intervenants professionnels est certes insuffisant et des solutions sont envisagées. Cette année, grâce au financement de la démarche qualité, une traductrice-interprète professionnelle a pu intervenir aux niveaux L2 et L3 et nous souhaitons renouveler l'expérience l'an prochain. Dans la prochaine offre de formation, la prise de contact avec les professionnels se fera dans le cadre du PPE, et ce dès la première année.

L'enseignement est assuré en présentiel mais cela paraît d'autant plus nécessaire qu'il s'agit d'échanger entre étudiants aussi bien en langue étrangère qu'en français (par exemple dans les cours de traduction), et ce dans une situation réelle. Les étudiants des universités étrangères ne viennent pas non plus dans une université française pour suivre des enseignements à distance. En outre, le numérique est bien intégré dans certains cours. En licence 2, le cours d'informatique est conçu pour donner des bases aux étudiants qui peuvent ainsi obtenir le C2i. Ces compétences sont ensuite appliquées de façon concrète au semestre 4 car elles permettent d'intégrer dossier de presse en langue étrangère et informatique grâce à la réalisation d'un document final évalué dans les deux matières. Ce travail fait également l'objet d'une soutenance en langue étrangère. En

licence 3, à partir de l'année prochaine, un enseignement numérique hybride sera dispensé et apportera notamment des bases pour établir, par exemple, des documents comptables via la maîtrise d'Excel. La mise en place d'un tandem linguistique « physique » a été saluée. D'ores et déjà, un travail visant à mettre en place un tandem linguistique en ligne *via* la plate-forme Elearn de l'UPPA a été entamé. Plusieurs passerelles entre le tandem en ligne et les unités d'enseignement sont à l'étude.

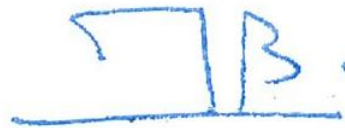
Parmi les points faibles figurent le pilotage insatisfaisant de la mention et la coexistence d'un conseil de perfectionnement et de commissions paritaires dont on distingue mal les objectifs et rôles respectifs. Il est nécessaire que les étudiants puissent et doivent pouvoir donner leur avis sur la formation ; les commissions paritaires où sont présents deux étudiants de chaque groupe de chaque niveau leur donnent l'occasion d'échanger sur un pied d'égalité avec les enseignants sur des problèmes très concrets (contenu des cours, utilisation de l'ENT, emplois du temps, vie associative etc) ; les enseignants, quant à eux, peuvent expliquer leurs objectifs et leurs démarches pédagogiques. Le conseil de perfectionnement, tel qu'il a été conçu par le département, a pour vocation de mener une réflexion plus approfondie à partir des problèmes soulevés en commissions paritaires. Nous avons néanmoins conscience que sa composition doit être revue ; à l'avenir il intégrera donc des représentants de l'équipe pédagogique, des étudiants, des anciens étudiants et des professionnels des différents secteurs correspondant aux parcours. Cette participation ne se fera plus sur la base du volontariat ; les membres seront élus.

La participation active des étudiants au conseil de perfectionnement et à la commission paritaire nous amène à évoquer la question du faible taux de réussite en licence 1, lequel a fait l'objet d'un véritable débat à diverses reprises dans de nombreuses réunions. Bien qu'ils soient titulaires du baccalauréat, les étudiants de première année, pour la plupart, ne maîtrisent pas les connaissances de base en grammaire et en civilisation, et sont encore moins capables de construire des énoncés complexes, aussi bien en expression française qu'en langue étrangère. Ils ne savent pas travailler en autonomie, et il est regrettable de constater qu'ils sont encore peu nombreux à se connecter à leur espace numérique de travail pour consulter les documents ou aides pédagogiques mis en ligne. Les enseignants persévèrent et assurent un suivi régulier de ces étudiants grâce à la mise en place de plusieurs stratégies (contrôle continu, préparations à la maison, mise en ligne de documents, cours en laboratoire avec les lecteurs de langues entre autres).

Lors des journées Infosup ou dans les salons Studyrama, de nombreux lycéens ont exprimé le souhait d'apprendre le chinois ou l'italien en LV3. Notre UFR a été informée de ces besoins mais se trouve confrontée à des restrictions budgétaires qui ne permettent pas de répondre à ces demandes réelles. Quant à une ouverture plus large vers l'international, elle est actuellement mise en place, en particulier grâce au développement d'échanges avec l'Amérique latine. Nous souhaiterions aussi créer des partenariats avec des universités américaines ou canadiennes. Dans le cadre du stage au semestre 5, certains étudiants partent en Australie ou en Nouvelle-Zélande, aux Etats-Unis ou au Canada ; leur stage se déroule alors en entreprise. Les destinations internationales se sont donc diversifiées. La volonté d'élargir notre offre de formation en langues est indissociable du souci de préserver l'existant, et notamment la spécialité anglais-allemand.

Les effectifs de la spécialité anglais-allemand ne sont pas si alarmants si l'on considère le nombre national de lycéens qui étudient maintenant l'allemand, et si l'on prend aussi en compte le fait qu'un grand nombre de lycéens choisissent l'espagnol en raison de la proximité de l'Espagne. De nombreux efforts sont déployés pour maintenir cette formation. Il faut en effet souligner que des contacts et échanges ont été établis avec l'IA-IPR d'allemand de l'académie d'Aquitaine ainsi qu'avec plusieurs enseignants d'allemand du secondaire. De la documentation a été envoyée par mail, par courrier ou remise à plusieurs enseignants d'allemand des lycées palois et du reste de l'académie. La section d'allemand a participé aux Journées d'Immersion organisées en 2014 et aux salons Infosup. L'équipe enseignante s'est également montrée très disponible pour répondre aux questions de lycéens et d'étudiants envisageant une inscription en LEA. Enfin, elle a également conçu, en allemand, une plaquette de présentation des doubles-diplômes établis avec l'Université de Essen-Duisburg. Elle s'est également chargée de la traduction de ces plaquettes en français, de leur publication et diffusion. Le coordinateur Erasmus s'est rendu à plusieurs reprises à l'Université Essen-Duisburg pour développer les doubles-diplômes et les promouvoir auprès des étudiants. Les responsables allemands de ce double-diplôme ont été accueillis à Pau par l'équipe enseignante et lors des réunions, plusieurs dispositifs pour attirer davantage d'étudiants français ont été discutés et certains engagés, comme la réalisation d'un site, la conception et la diffusion de plaquettes en français et en allemand.

En outre, la nécessité d'une offre de formation centrée sur les langues allemande et anglaise à l'UPPA est justifiée par les demandes des entreprises locales et régionales, sans compter les besoins au niveau national. La venue à l'UPPA d'une cinquantaine d'étudiants allemands chaque année est très largement favorisée par les partenariats Erasmus coordonnés par la section d'allemand. Les doubles-diplômes mis en place avec l'Université de Duisburg-Essen proposent aux étudiants une qualification très utile pour leur avenir professionnel. Quant aux taux de réussite de la formation anglais-allemand, ils sont en fait bien meilleurs qu'il n'y paraît. Certes, des améliorations sont à proposer et nous nous y employons (tandem linguistique proposé dès la L1, enseignant référent, accent mis sur la méthodologie, entre autres) mais un taux de 54 % en licence 1 ne peut être qualifié de "particulièrement faible", en particulier lorsqu'on le compare aux taux de réussite des autres licences 1. Pour ce qui est de la L2, le taux de réussite final (après 2nde session) est de 95 %. Enfin pour la L3, parmi les 19 étudiants inscrits, 12 étaient en double diplôme et n'ont validé leur diplôme qu'1 ou 2 ans plus tard. En effet, en Allemagne les étudiants valident souvent leur licence en 8 semestres dans la mesure où les cours sont dispensés par modules, l'organisation ne fonctionnant pas par année d'études. De plus, dans le cas des étudiants français inscrits en double diplôme qui valident leur licence en trois ans, les notes de Duisburg-Essen ne nous parviennent qu'au mois d'août, donc longtemps après des délibérations de la première et de la seconde session.



**Michel Braud**  
**Vice-président de la CFVU**